



2026_SMPP_017 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

M. Jérôme BLASQUEZ, Mme. Christine TEQUI, Mme. Joelle EYCHENNE, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Muriel FREYCHE, M. Michel LEDANSEUR, M. Norbert PULL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Luc ROUAN, M. Maxime ROUBICHOU, M. Franck RUFFIE, M. Jean-Philippe SANNAC, M. Jean-Michel SOLER, M. Henri UNINSKI, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX

Absents :

Mme. Sophie BAYARD, M. Damien BONNET, M. Jean-christophe CID, M. Jean-Pierre GONCALVES

Pouvoirs :

Mme. Véronique RUMEAU à M. Jérôme BLASQUEZ

Délibération N°2026_SMPP_017

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2026

Vu les articles L 5721-4, L 5722-1 et L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome d'Intérêt Départemental Pamiers – Les Pujols qui est équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 989 663.30 € dont 709 021.12 € en section d'investissement et 280 642.18 € en section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme